

L'EXPLOITATION SEXUELLE

Guide de référence rapide au sujet de

PRESTATION DE SERVICES

Les personnes ayant vécu l'expérience ont indiqué que le personnel et les services devraient être :

1 BIEN INFORMÉS

Les personnes ayant vécu l'expérience veulent que les fournisseurs de services soient bien informés au sujet de l'exploitation sexuelle, de la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle et du travail du sexe. Elles ne veulent pas sentir qu'ils doivent expliquer ou éduquer les fournisseurs de services sur les réalités des lois, de la culture et de leurs expériences.

Comment? En s'assurant qu'au moins un membre du personnel soit formé et possède des connaissances spécifiques concernant l'exploitation sexuelle.

2 AXÉS SUR LA SÉCURITÉ

Les personnes ayant vécu l'expérience auront une variété de questions relatives à la sécurité selon la situation qu'ils ont vécue ou désirent quitter. Elles ne veulent pas avoir à se fier sur la police pour assurer leur sécurité. Elles ont besoin de plans de sécurité qui sont souples et spécifiques à leur situation.

Comment? En s'assurant que tous les aspects des programmes et des services placent la sécurité au centre de la participation et qu'il y ait des protocoles de sécurité en place.

3 DIRIGÉS PAR LES PARTICIPANTS

Les personnes ayant vécu l'expérience veulent faire partie de la prise de décision. Elles ne veulent pas que les membres du personnel et les organismes leur disent quoi faire ou leur dictent la façon dont elles doivent se sentir.

Comment? En utilisant l'écoute active pour tenir compte des besoins de la personne dans son ensemble tout en lui permettant de vous diriger vers ses besoins. Ne pas imposer de langage idéologique à propos de leurs expériences.

4 HOLISTIQUES ET AXÉS SUR LA COLLABORATION

Les personnes ayant vécu l'expérience nécessitent diverses options de soutien qui ne peuvent pas être offertes par une seule agence. Elles désirent que les organismes collaborent entre eux pour les aider. Elles ne veulent pas porter le fardeau de l'auto-orientation qui peut être compliqué et démoralisant.

Comment? En établissant des relations de collaboration avec d'autres fournisseurs de services pour déterminer comment vos services pourront travailler ensemble, et en réduisant le nombre de fois où les victimes auront à raconter et revivre leur histoire.

5 ORIENTÉS VERS L'AUTONOMISATION

Les personnes ayant vécu l'expérience veulent être en contrôle de leur propre vie et souvent ne veulent pas être considérées comme des victimes. Elles ne veulent pas se sentir comme si elles sont contrôlées par les fournisseurs de services ou qu'elles ont besoin d'être secourues.

Comment? En apprenant sur les intérêts, les compétences et les forces de l'individu, en faisant régulièrement des suivis et en célébrant les réussites des clients.

6 SOUTENUS PAR LES PAIRS

Les personnes ayant vécu l'expérience veulent se reconnaître dans les organismes et les fournisseurs de services. Les pairs peuvent établir un lien de confiance et donner l'espoir d'un avenir meilleur au client.

Comment? En amenant le personnel et les bénévoles impliqués dans les réseaux de soutien par les pairs à travailler avec les organismes dans l'élaboration, la prestation et l'évaluation des services.

7 INFORMÉS DES TRAUMATISMES

Les personnes ayant vécu l'expérience ont souvent plusieurs formes de traumatisme avec lesquelles elles vivent.

Comment? En s'assurant que tous les employés sont formés en soins post-traumatiques et en reconnaissant que l'expérience de revivre un traumatisme peut être unique et complexe.

L'EXPLOITATION SEXUELLE ET L'OBLIGATION DE SIGNALER

Si vous avez des motifs raisonnables de croire qu'une personne de moins de 16 ans pourrait être impliquée dans une relation d'exploitation sexuelle (ou qu'un jeune a révélé qu'il est impliqué dans une telle relation), il est de votre devoir de le signaler, tel que l'exige la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'obligation de signaler un abus par une personne autre qu'un parent ou tuteur légal s'applique aux enfants de moins de 16 ans.

Il existe aussi une obligation de signaler lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un jeune âgé de 16 à 18 ans peut être maltraité par un parent ou un tuteur. Il n'y a aucune obligation légale à signaler les jeunes âgés de 16 à 18 ans qui pourraient être impliqués dans une relation d'exploitation sexuelle avec un tiers, sauf lorsque des enfants de moins de 16 ans peuvent aussi être à risque. Les jeunes âgés de 16 à 18 ans peuvent choisir de consentir à participer à une enquête de leur propre gré.

YWCAHALIFAX.COM/ADVOCACY/SAFE-LANDING/

NOTRE POSITION

On retrouve tout un spectre d'exploitation dans l'industrie du sexe. Le YMCA d'Halifax croit que tous les gens ont le droit à la dignité, la sécurité et le bien-être dans leur vie. Notre rôle est d'appuyer leurs efforts pour atteindre la dignité, la sécurité et le bien-être, tels qu'ils le conçoivent pour eux-mêmes.

